



Délibération n°2021-12

Relative au compte administratif 2020 du budget annexe de Lesquin

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 8 mai 2021, réuni le 18 mai 2021 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président, en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aéroport de Lesquin »,

Sont présent(e)s :

Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur Philippe EYMERY avec le pouvoir de Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Matthieu CORBILLON avec le pouvoir de Monsieur AMBROZIEWICZ, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Alexis HOUSET.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Irène PEUCELLE, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ, Madame Béatrice MULLIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis HOUSET.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants, L2313, et L2321 et suivants,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020,

Monsieur Christophe COULON, Président du SMALIM, ne prenant pas part au vote,

DECIDE

D'émettre un avis favorable concernant le compte administratif pour l'année 2020 du budget annexe de Lille-Lesquin.

Votes pour : 6
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 3
Votes contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM